

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu sommaire de la séance publique du LUNDI 6 JUIN 2011

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 30 MAI 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 29 (pour le vote du P.V., des Décisions et des délibérations n° 1 à 4).  
30 (pour le vote des délibérations n° 5 à 9).

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, MONTAGNE, COTTON, LEMOINE-DAUMERIE (pour le vote des délibérations n° 5 à 9), RIANCHO, BIA, RIFKI, LEHUT V., BURETTE, MOHAMED, PERTOLDI-MILLET, MIRASOLA, ARDHUIN, SPYCHALA, DAUMERIE, BIREMBAUT, LEHUT M., MOLARA, MAZURKIEWICZ, PLANTIN, BAUDUIN, DUPONT, GUIDEZ, DRICI, LEDENT, DERUELLE, CHERRIER, BERZIN, AUDIN, LECLERCQ.

Ont donné pouvoir : Madame LEMOINE-DAUMERIE (pouvoir à Monsieur DAUMERIE, pour le vote du P.V., des décisions et des délibérations n°1 à 4), Madame ROBLES (pouvoir à Madame DUPONT), Madame LEFORT (pouvoir à Monsieur BIREMBAUT), Madame CARON (pouvoir à Monsieur DERUELLE), Monsieur DUMORTIER (pouvoir à Monsieur AUDIN).

Absente excusée : Madame MEKHALEF.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRICI.

*Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur DRICI Nordine comme Secrétaire de séance.*

*Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose de modifier celui-ci par l'ajout de deux délibérations :*

*- la délibération n° 8 relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Eau Sans Frontières Internationale pour soutenir le projet « Donnons de l'Eau et des Latrines aux Villages du Canton de Morétan au TOGO ».*

*Cette proposition ne soulève aucune objection.*

**Par 32 voix pour et 2 abstentions (*se sont abstenus* : MM. CARON, DERUELLE),** les décisions prises depuis les précédentes réunions sont adoptées.

---

Les procès verbaux des deux séances du Conseil Municipal (*Séance du 15 avril 2011 et Séance du 14 Mai 2011*) sont adoptés à l'**Unanimité**.

---

*Avant d'aborder la délibération n° 1*, Madame le Maire répond aux diverses questions et interrogations posées par Monsieur DERUELLE, responsable du Groupe des Elus Communistes et Républicains qui lui ont été adressées par courrier en date du 31 mai 2011 :

**1 - la possibilité à Monsieur DERUELLE de rejoindre la Commission « Fêtes et Cérémonies » : Madame le Maire l'informe que cette possibilité sera abordée lors de la délibération n° 1.**

**2 – Les besoins en eau de la Régie Municipale : Madame le Maire remercie d'avoir posé cette question car il s'agit d'une question d'intérêt général.** Elle informe « qu'il n'y a pas d'urgence au niveau de la nappe phréatique qui est abondée à 70 % par l'eau de l'Escaut par pompage et au 3 juin dernier, le niveau de l'Escaut est stable. Donc, il n'y a pas d'urgence sur la question. En ce qui concerne les Denaisiens, il n'y a pas de questions problématiques sur la possibilité d'apporter une réponse en eau à l'heure actuelle ».

**3 – Sur le plan de circulation à l'étude :** Madame le Maire indique qu'un marché avait été lancé et attribué au Cabinet BR INGENIERIE, le 3 septembre 2010, pour étudier cette étude de circulation. Elle rappelle les objectifs tels qu'ils avaient été définis dans le cahier des charges :

- Qualifier et quantifier les dysfonctionnements du schéma de circulation actuels.

- Etablir un nouveau schéma de circulation avec plusieurs priorités : faciliter l'accès du Centre-Ville et des Commerces et inciter la clientèle à utiliser les parkings publics du Centre-Ville (*Place Gambetta, Place Wilson...*), améliorer les conditions de livraison des commerces du Centre-Ville, favoriser le développement des déplacements à pied ou à vélo.

- Etablir un plan de jalonnement par rapport à l'adaptation de signalétique existante.

- Organiser et mettre en oeuvre une signalétique commerciale.

- Etablir un schéma de stationnement et de sécurisation des parkings publics.

- Définir un phasage de mise en oeuvre et réaliser un ensemble de

En conclusion, Madame le Maire informe que des enquêtes et comptages ont été réalisés par le Cabinet BR INGENIERIE entre le 16 et 23 novembre 2010. Qu'un questionnaire impliquant les commerçants et les Entreprises a été réalisé sur Janvier-Février 2011, une validation du diagnostic en comité de pilotage en mars 2011 et entre Avril et Juin : des études de différents scénarii. Donc, des actions, des propositions sur ce qui pourrait modifier le schéma de circulation afin d'aboutir aux objectifs cités précédemment.

**4 – Les actions en cours sur l'obésité** : Madame le Maire informe qu'il s'agit également d'une question d'intérêt général puisqu'il s'agit d'une question de santé publique. Elle indique qu'un corpus nombreux d'actions est décliné sur la Ville de Denain avec différents axes et en particulier : Education – Jeunesse et Parentalité.

Il existe dans le cadre des fiches CUCS déposées par la Ville : 2 actions :

- « *Vitamine ta santé* » qui touche 318 enfants (*enfants de CP et de Classes d'Intégration Scolaire*).
- « *Mangeons des fruits* » en direction de 941 enfants qui découvrent les différents fruits et leurs apports).

Sur le Dispositif de Réussite Educative (DRE), une action est menée. Différents ateliers sont menés, notamment une sur la Maison de Quartier « Solange TONINI » (*les parents étant amenés à fréquenter le marché avec les enfants pour acheter que des légumes*).

Accueils Collectifs de Loisirs : Différents ateliers culinaires sont menés durant les centres aérés (*le goûter parfait, le travail sur des recettes de cuisine*).

Au niveau du dispositif EPODE : Madame le Maire informe que la Ville a été sollicitée. Participation de Monsieur MILLOTTE de la Direction des Sports pour l'élaboration d'un livret sportif : « *bien manger, bien bouger* ».

Les partenaires : le Centre socio-culturel du Faubourg Duchateau : une action partenaire « *bien dans son corps, bien dans sa tête* », qui est reprise dans le cadre du CUCS (*fiche qui est déposée à hauteur de 11 950 €*).

**5 – Sur l'exposition « Escaut, Rives et Dérives »** : Madame le Maire informe que cette question avait déjà été évoquée et traitée lors du Conseil Municipal du 15 avril dernier (*Monsieur le Député-Maire, Monsieur RIANCHO, Adjoint aux Affaires Culturelles y avaient répondu*).

Madame le Maire précise que « *la participation demandée par habitant s'élève à 0,50 €, ce qui représente un peu plus de 10 000 € pour la Ville de Denain. Il s'agit de l'adhésion à l'Association qui propose cette exposition. Les animations ne sont pas comprises dans ce prix, il s'agit de l'abonnement. Il faut rajouter en plus les actions et les différentes expositions qui seraient amenées à venir sur le territoire. Le coût estimé par les services arrive à plus de 20 000 €, ce à quoi, il faut rajouter l'assurance nécessaire dans le cadre de l'accueil. Le coût s'élève donc à peu près à 25 000 € et non à 50 000 €* ».

*Madame le Maire rappelle que dans les éléments de réponse qui avaient été rapportés, une demande de « traitement différencié » pour pouvoir accueillir cette exposition avec une aide et une prise en charge, aucun courrier, aucune réponse n'est parvenu à ce jour.*

**6 – Sur le vote de la fusion de la CAPH et de la CCRVS : Madame le Maire informe** que « *cette question sera abordée lors du prochain Conseil Municipal du 17 juin puisque les élus devront se prononcer sur le Schéma Départemental proposé par le Préfet et sur l'avenir des différents syndicats intercommunaux dans lesquels la Ville participe* ».

**7 – La position municipale sur la plainte des élus communautaires contre le Rectorat pour atteinte à l'égalité des territoires : Madame le Maire indique** « *qu'il s'agit d'une question soulevée par le Président, Alain BOCQUET, lors d'un Conseil Communautaire qui avait eu lieu courant Mars. Le Président avait manifesté lors d'un discours liminaire à la tenue du Conseil Communautaire, une volonté d'interpeler le rectorat notamment sur la rupture d'égalité des usagers dans le Service Public et sur la discrimination territoriale en matière d'éducation. Madame le Maire informe que le Denaisis, l'Amandinois ont été réellement impactés par cette politique de droite qui vise à retirer des moyens là ou on ne devrait pas toucher (l'éducation) et que trop de postes d'enseignants ont été fermés. Que le plus important est la fermeture pure et simple de sections professionnelles ou de sections technologiques dans les différents lycées qu'ils soient professionnels et technologiques dans notre secteur* ».

**Madame le Maire indique** que « *cela touche gravement au Schéma Régional des formations, cela impacte sur la structuration du territoire et sur la pérennité des établissements scolaires* » .

**Madame le Maire informe** que « *ni motion, ni délibération ont été présentées par le Président, Alain BOCQUET, mais que par la suite, il est bien évident que les élus denaisiens représentant la Ville à l'Agglomération se positionneraient dans une attitude favorable par rapport à cette demande* ».

**8 – La représentation de la Ville à la CAPH : Madame le Maire indique que cette question sera abordée à la délibération n° 3.**

## **DELIBERATION N° 1 : FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES. MODIFICATIONS.**

La délibération en date du 27 mars 2008 a institué 11 commissions municipales et a précisé la composition des dites instances de travail.

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les membres de ces commissions ont été élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle sur la base des équilibres politiques issus de l'élection

La composition de ces commissions a ensuite été revue de façon à compenser la perte de qualité de Conseiller Municipal suite à des démissions par l'élection d'un nouveau membre.

Suite au décès de Monsieur Patrick ROY, Député-Maire de Denain, en date du 3 mai 2011, à l'installation de Monsieur LECLERCQ Francis, Conseiller Municipal et à l'élection de Madame DUFOUR-TONINI Anne-Lise, Maire, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2011, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la composition suivante des commissions.

Celle-ci n'altère pas le principe de la représentation proportionnelle des commissions municipales destiné à assurer, dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'expression pluraliste des élus sur la base du résultat du scrutin des élections municipales.

Après en avoir délibéré,

### A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ENTERINE** la composition des commissions comme suit :

|          | <b>COMMISSIONS</b>  | <b>PRESIDENT</b>       | <b>MEMBRES</b>  |
|----------|---|------------------------|---|
| <b>1</b> | <p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et INTERCOMMUNALITE</b></p> <p>Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.) – Syndicats Intercommunaux – Participations intercommunales – Gestion de l'accueil des gens du voyage – Développement économique – Emploi – Promotion de la Ville – COMMERCES - Zone Franche Urbaine – Grands Projets.</p> | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>M. MONTAGNE C.<br/>Mme ARDHUIN M.A.<br/>M. BAUDUIN H.<br/>M. BIREMBAUT B.<br/>M. DAUMERIE G.<br/>Mme ROBLES N.<br/>M. LEDENT B.<br/>M. CHERRIER E.</p> |
| <b>2</b> | <p><b>TRAVAUX</b></p> <p>Travaux communaux – Trottoirs – Voiries et réseaux divers – Eclairage public – Signalisation – Travaux d'entretien du patrimoine immobilier – Régie des Eaux – Cimetière – Circulation.</p>  | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>M. COTTON D.<br/>M. BIREMBAUT B.<br/>Mme DUPONT N.<br/>Mme MAZURKIEWICZ C.<br/>M. MOLARA S.<br/>Mme ROBLES N.<br/>M. AUDIN D.<br/>M. CHERRIER E.</p>   |

|   |  |                        |  |
|---|--|------------------------|--|
| 3 | <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT</b></p> <p>Enseignement public – privé – spécialisé – Equipement et entretien des locaux scolaires – Réseau d’Enseignement Prioritaire (REP) – Classes de découverte – Contrat Educatif Local (C.E.L.) – Dispositif Réussite Educative (D.R.E.) – Restauration Municipale.</p>  | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>Mme PERTOLDI-MILLET E.<br/>M. DRICI N.<br/>M. GUIDEZ F.<br/>M. MOLARA S.<br/>M. LECLERCQ F.<br/>Mme SPYCHALA A.<br/>Mme MEKHALEF S.<br/>M. CHERRIER E.</p>  |
| 4 | <p style="text-align: center;"><b>URBANISME - ENVIRONNEMENT</b></p> <p>Le Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.) et ses applications (Insalubrité, Logements, cadre de vie, circulation) – Mobilier et aménagement urbain – Prévention des risques de pollution et des risques liés à l’amiante – Propreté de la Ville – Espaces verts – Jumelages – Tourisimes – Développement durable. Occupation du Domaine Public – Acquisition foncière.</p>                           | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>Mme LEMOINE-DAUMERIE S.<br/>M. BAUDUIN H.<br/>M. DAUMERIE G.<br/>Mme LEFORT M.<br/>M. LEHUT M.<br/>Mme SPYCHALA A.<br/>Mme BERZIN C.<br/>M. CHERRIER E.</p> |
| 5 | <p style="text-align: center;"><b>AFFAIRES CULTURELLES<br/>JEUNESSE</b></p> <p>Affaires culturelles – Musées – Théâtre – Médiathèque – Conservatoire de Musique et d’Art dramatique – Ecole d’art-cinéma – Galeries d’expositions – Patrimoine culturel – Associations culturelles – Jeunesse, projets à destination de la jeunesse – Point d’Information Jeunesse (P.I.J.) – Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) – Conseil Municipal de la Jeunesse.</p> | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>M. RIANCHO Y.<br/>M. DRICI N.<br/>M. LEHUT M.<br/>M. MIRASOLA G.<br/>M. LECLERCQ F.<br/>Mme ROBLES N.<br/>Mme MEKHALEF S.<br/>M. CHERRIER E.</p>            |
| 6 | <p style="text-align: center;"><b>3EME AGE</b></p> <p>Clubs du 3<sup>ème</sup> Age – Maisons de Retraite – Action Sociale 3<sup>ème</sup> Age – Noces d’Or – Cérémonies, animations, voyages et repas 3<sup>ème</sup> Age – Comité Local Information Coordination (C.L.I.C.).</p>  | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>Mme BIA M.<br/>Mme ARDHUIN M.A.<br/>M. DAUMERIE G.<br/>Mme LEFORT M.<br/>Mme MAZURKIEWICZ C.<br/>Mme PLANTIN M.F.<br/>Mme CARON S.<br/>M. CHERRIER E.</p>   |
| 7 | <p style="text-align: center;"><b>SPORTS</b></p> <p>Equipements sportifs – Centre Nautique – Salles de sports – Manifestations sportives – Développement et promotion du sport. Relations avec les Associations Sportives – Centre d’Initiation Sportive (C.I.S.).</p>   | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>M. RIFKI M.<br/>M. DRICI N.<br/>Mme DUPONT N.<br/>M. GUIDEZ F.<br/>M. MIRASOLA G.<br/>M. MOLARA S.<br/>M. LEDENT B.<br/>M. CHERRIER E.</p>                  |
| 8 | <p style="text-align: center;"><b>FETES ET CEREMONIES</b></p> <p>Fêtes dans les quartiers – Aides aux Comités de quartier – Fêtes foraines – Marchés – Illuminations – Relations avec les Associations festives – Evènements festifs.</p>  | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>Mme LEHUT V.<br/>M. DAUMERIE G.<br/>Mme DUPONT N.<br/>M. MIRASOLA G.<br/>Mme PLANTIN M.F.<br/>M. LEHUT M.<br/>M. DERUELLE P.<br/>M. CHERRIER E.</p>         |

|    |  |                        |  |
|----|--|------------------------|--|
| 9  | <p style="text-align: center;"><b>GESTION FINANCIERE<br/>POLITIQUE DE LA VILLE<br/>NOUVELLES TECHNOLOGIES</b></p> <p>Finances – Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) – Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) – Espace Numérique de Proximité – e-administration – Développement borne d'accès à Internet.</p>                                       | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>M. BURETTE J.F.<br/>M. BAUDUIN H.<br/>M. LECLERCQ F.<br/>Mme MAZURKIEWICZ C.<br/>M. MIRASOLA G.<br/>Mme SPYCHALA A.<br/>M. DERUELLE P.<br/>M. CHERRIER E.</p>   |
| 10 | <p style="text-align: center;"><b>AFFAIRES SOCIALES</b></p> <p>Action sociale – Relations avec les associations caritatives et sociales – Maisons de quartiers et médiateurs – Garderies – Crèches – Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) – Revenu Minimum Insertion (R.M.I.) – Logements d'urgence – Maison de la Justice et du Droit – Hygiène – Santé.</p> | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>Mme MOHAMED Y.<br/>Mme ARDHUIN M.A.<br/>M. BIREMBAUT B.<br/>M. GUIDEZ F.<br/>Mme LEFORT M.<br/>Mme PLANTIN M.F.<br/>Mme CARON S.<br/>M. CHERRIER E.</p>   |
| 11 | <p style="text-align: center;"><b>FINANCES</b></p>   | Mme A.L. DUFOUR-TONINI | <p>M. MONTAGNE C.<br/>M. COTTON D.<br/>Mme LEMOINE-DAUMERIE S.<br/>M. RIANCHO Y.<br/>Mme BIA M.<br/>M. RIFKI M.<br/>Mme LEHUT V.<br/>M. BURETTE J.F.<br/>Mme MOHAMED Y.<br/>Mme PERTOLDI-MILLET E.<br/>M. DERUELLE P.<br/>M. CHERRIER E.</p> |

## DELIBERATION N° 2 : ECOLE ANDRÉ JURÉNIL. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE.

L'arrêté ministériel du 13 mai 1985, découlant du décret n° 85-502 du 13 mai 1985 portant modification du décret n° 76-1301 du 28 décembre 1976 et relatif aux conseils d'écoles, prévoit que les commissions désignées en leur sein puissent comprendre un représentant des Collectivités Territoriales.

Suite à l'élection du Maire et des Adjoints, de l'installation de Monsieur LECLERCQ Francis, Conseiller Municipal et à l'élection de Madame PERTOLDI-MILLET en tant qu'Adjointe au Maire, puis à sa désignation par arrêté municipal du 19 mai 2011 en tant qu'Adjointe Déléguée à l'Enseignement, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle élection du représentant de la Collectivité au sein du Conseil de l'école André Jurénil.

Il est rappelé que l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre au Conseil Municipal la faculté de « *procéder à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces*

*organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».*

8

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », il est proposé à l'Assemblée de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public.

A l'Unanimité, l'Assemblée ayant accepté de procéder au scrutin public, il est proposé à l'Assemblée la candidature de Monsieur LECLERCQ Francis.

Après en avoir délibéré,

### **A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

• **DESIGNE** Monsieur LECLERCQ Francis, délégué de la Commune au Conseil d'école de l'école André Jurénil.

**DELIBERATION N° 3 : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT (C.A.P.H.).  
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DE DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-7 et 8,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH),

Vu les arrêtés préfectoraux des 18 décembre 2001, 16 avril 2002, 27 Juillet 2005 et 2 Juillet 2007 portant modification des statuts de la CAPH,

Considérant que les statuts de la CAPH attribuent à la Commune de DENAIN, six délégués pour la représenter au sein du Conseil Communautaire, et qu'un délégué suppléant est désigné pour chaque délégué titulaire,

Vu la délibération n° 15/1 du 7 avril 2008 portant désignation des représentants de la Commune de Denain au Conseil Communautaire de la CAPH ;

Considérant que suite au décès de Monsieur ROY Patrick, Député-Maire de Denain, un siège de Conseiller titulaire est laissé vacant et qu'il convient de pourvoir à son remplacement conformément à l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Considérant que suite à la démission de Monsieur BAUDUIN Hervé, qu'un poste



de Conseiller communautaire suppléant est laissé vacant ;

9

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Communautaire sont élus par les Conseils Municipaux des communes, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la nomination d'un délégué titulaire (*et, le cas échéant, d'un délégué suppléant si le délégué titulaire a actuellement le statut de suppléant*) ainsi qu'il suit :

• **ELECTION DU 5<sup>ÈME</sup> DÉLÉGUÉ (E) TITULAIRE :**

**1<sup>er</sup> Tour de scrutin :**

**Ont fait acte de candidature :**

- Madame LEMOINE-DAUMERIE.
- Monsieur DERUELLE.

**L'opération de vote a donné les résultats suivants :**

|  |   |           |
|--|---|-----------|
| - Nombre de Conseillers appelés à voter                        | : | <b>34</b> |
| - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote | : | <b>0</b>  |
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne                      | : | <b>34</b> |
| - Bulletins nuls et blancs ( <i>à déduire</i> )                | : | <b>3</b>  |
| - Reste pour le nombre de suffrages exprimés                   | : | <b>31</b> |
| - Majorité absolue   | : | <b>16</b> |

**Ont obtenu :**

|                           |   |                |
|---------------------------|---|----------------|
| - Madame LEMOINE-DAUMERIE | : | <b>25 VOIX</b> |
| - Monsieur DERUELLE       | : | <b>6 VOIX</b>  |

**Madame LEMOINE-DAUMERIE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue **5<sup>ème</sup> déléguée titulaire** de la Commune de DENAIN pour siéger au sein du Conseil Communautaire de la C.A.P.H.

• **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> DÉLÉGUÉ (E) SUPPLÉANT(E) :**

**1<sup>er</sup> Tour de scrutin :**

**Ont fait acte de candidature :**

- Madame MOHAMED.
- Monsieur AUDIN.

10

**L'opération de vote a donné les résultats suivants :**

|  |   |           |
|--|---|-----------|
| - Nombre de Conseillers appelés à voter                        | : | <b>34</b> |
| - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote | : | <b>0</b>  |
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne                      | : | <b>34</b> |
| - Bulletins nuls et blancs ( <i>à déduire</i> )                | : | <b>1</b>  |
| - Reste pour le nombre de suffrages exprimés                   | : | <b>33</b> |
| - Majorité absolue   | : | <b>17</b> |

**Ont obtenu :**

|                  |   |                |
|------------------|---|----------------|
| - Madame MOHAMED | : | <b>27 VOIX</b> |
| - Monsieur AUDIN | : | <b>6 VOIX</b>  |

**Madame MOHAMED** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue **1<sup>ère</sup> déléguée suppléante** de la Commune de DENAIN pour siéger au sein du Conseil Communautaire de la C.A.P.H.

**• ELECTION DU 3<sup>ÈME</sup> DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :**

**1<sup>er</sup> Tour de scrutin :**

**A fait acte de candidature :**

- Monsieur MOLARA.

**L'opération de vote a donné les résultats suivants :**

|  |   |           |
|--|---|-----------|
| - Nombre de Conseillers appelés à voter                        | : | <b>34</b> |
| - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote | : | <b>0</b>  |
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne                      | : | <b>34</b> |
| - Bulletins nuls et blancs ( <i>à déduire</i> )                | : | <b>4</b>  |
| - Reste pour le nombre de suffrages exprimés                   | : | <b>30</b> |
| - Majorité absolue   | : | <b>16</b> |

**A obtenu :**

|                   |   |                |
|-------------------|---|----------------|
| - Monsieur MOLARA | : | <b>30 VOIX</b> |
|-------------------|---|----------------|

**Monsieur MOLARA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **3<sup>ème</sup> délégué suppléant** de la Commune de DENAIN pour siéger au sein du Conseil Communautaire de la C.A.P.H.

## **DELIBERATION N° 4 : MISE EN PLACE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (C.L.S.P.D.).**

La Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, dans son article 1, impose la mise en place d'un CLSPD « *dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant une zone urbaine sensible* ».

Instance d'élaboration et de pilotage de la politique locale de tranquillité publique et de prévention de la délinquance, le CLSPD est un cadre de concertation des différents partenaires en vue de conduire une stratégie territoriale adaptée aux problématiques locales, et ce suivant les orientations dégagées par le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance.

Le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département, et la Circulaire du 13 octobre 2008 relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance déterminent les compétences et la composition du CLSPD :

*« Présidé par le maire ou son représentant, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance comprend notamment :*

- *le préfet et le procureur de la République, ou leurs représentants ;*
- *le président du conseil général, ou son représentant ;*
- *des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet ;*
- *le cas échéant, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, compétent en matière de dispositifs locaux de prévention de la délinquance et auquel la commune appartient, ou son représentant ;*
- *des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.*

*En tant que de besoin et selon les particularités locales, des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associés aux travaux du conseil. »*

La réalisation d'un état des lieux partagé de la délinquance à Denain, en novembre 2011, a permis de dégager des stratégies territoriales, qu'il convient désormais de décliner en actions opérationnelles pilotées dans le cadre du CLSPD.

Après en avoir délibéré,

## A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** le principe de la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance à Denain, placé sous la présidence de Madame le Maire.

12

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à la désignation des membres du CLSPD, en application de l'article D. 2211.2 du Code Général des Collectivités Territoriales (*« la composition du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est fixée par arrêté du Maire »*).

### **DELIBERATION N° 5 : CONSEIL MUNICIPAL – DÉCÈS DE MONSIEUR PATRICK ROY. PRISE EN CHARGE DES FRAIS FUNÉRAIRES.**

Monsieur Patrick ROY, Député-Maire de Denain est décédé le Mardi 3 Mai 2011. Afin de concrétiser la considération et l'estime unanime de la population denaisienne envers le défunt, il est apparu opportun d'organiser des funérailles municipales.

La facture présentée pour les Pompes Funèbres Générales s'élève à **12 499,16 € T.T.C.**

Le crédit correspondant sera pris sur le crédit inscrit en dépenses imprévues, le paiement sera effectué à l'imputation 6232-021.

Après en avoir délibéré,

## A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** cette dépense.

### **DELIBERATION N° 6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE CAIL DENAIN VOLTAIRE LA PORTE DU HAINAUT (A.S.C.D.V. LA PORTE DU HAINAUT).**

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'équipe première de l'Association Sportive Cail Denain Voltaire la Porte du Hainaut a évolué, au cours de la saison 2010-2011, en Nationale 1. Cette accession de l'équipe à un niveau supérieur s'accompagne de l'augmentation des charges de fonctionnement et des frais occasionnés par l'organisation d'événements sportifs sur le territoire national.

Suite à la demande formulée par l'ASCDV et afin de poursuivre le partenariat unissant la ville à l'association, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **75.000 euros** à cette association.

Cette subvention fera l'objet d'une convention précisant les obligations de l'association en matière d'informations statutaires et financières auprès de la commune. Elles comprendront, notamment, l'obligation :

- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe ;
- d'assurer la publicité des comptes annuels et du rapport obligatoire du Commissaire aux comptes (article L 612-4 du Code du Commerce, art 2 du décret n° 2001-495 du 06/06/2001).

13

Le crédit correspondant sera pris sur le crédit inscrit en dépenses imprévues, le paiement sera effectué à l'imputation **6574 – 40**.

Après en avoir délibéré,

**PAR 28 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ACCORDE** la subvention précitée et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention passée le 11 mars 2011.

***Se sont abstenus*** : **MM. CARON, LEDENT, DERUELLE, DUMORTIER, BERZIN, AUDIN.**

**DELIBERATION N°7 : POLITIQUE DE LA VILLE.  
PROGRAMMATION DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT 2011 EN  
POLITIQUE DE LA VILLE.**

Denain a été retenue pour la mise en oeuvre de la Politique de la Ville.

L'objectif général de la Politique de la Ville est de réinsérer les quartiers les plus en difficulté dans une dynamique positive, à travers des projets articulant les interventions urbaines, économiques et sociales.

Les actions de fonctionnement reprises dans le tableau ci-dessous ont été présentées par la Commune dans différents dispositifs (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Conseil Régional, Conseil Général, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, Jeunesse et Sports, Projet Educatif Local, Fonds Social Européen, Caisse d'Allocations Familiales, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut...).

| <b>HABITATS ET CADRE DE VIE</b>                     |  |                                  |                                  |   |  |
|---|--|----------------------------------|----------------------------------|---|--|
| <b>Actions</b>                                      | <b>Maître d'ouvrage</b>                              | <b>Coût total de l'opération</b> | <b>Participation de la Ville</b> | <b>Etat – Politique de la Ville prévisionnelles</b> | <b>Autres sollicitations prévisionnelles</b> |
| Implication des habitants du Faubourg Duchateau     | ACSRV/<br>Centre Socioculturel<br>Faubourg Duchateau | 36 364,00 €                      | 18 000,00 €                      | 18 000,00 €   | 364,00 €                                     |
| Fonds de Participation à l'initiative des Habitants | Comité du Vieux Denain                               | 18 000,00 €                      | 5 400,00 €                       | 0,00 €  | 12 600,00 €                                  |
| Basly : vers un projet urbain concerté              | Ville de Denain                                      | 43 930,00 €                      | 21 965,00 €                      | 10 000,00 €   | 11 965,00 €                                  |

|                             |  |                    |                    |                    |                    |
|-----------------------------|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Nombre d'actions : 3</b> |  | <b>98 294,00 €</b> | <b>45 365,00 €</b> | <b>28 000,00 €</b> | <b>24 929,00 €</b> |
|-----------------------------|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|

14

| <b>SANTE</b>                 |  |                                  |                                  |   |  |
|------------------------------|--|----------------------------------|----------------------------------|---|--|
| <b>Actions</b>               | <b>Maître d'ouvrage</b>                              | <b>Coût total de l'opération</b> | <b>Participation de la Ville</b> | <b>Etat – Politique de la Ville prévisionnelles</b> | <b>Autres sollicitations prévisionnelles</b> |
| Bien dans son corps          | ACSRV/<br>Centre Socioculturel<br>Faubourg duchateau | 11 950,00 €                      | 6 550,00 €                       | 5 150,00 €  | 250,00 €                                     |
| Programme d'accès à la santé | Ville de Denain                                      | 12 942,00 €                      | 6971,00 €                        | 5971,00 €   | 0,00 €                                       |
| <b>Nombre d'actions : 2</b>  |  | <b>24 892,00 €</b>               | <b>13521,00 €</b>                | <b>11121,00 €</b>                                   | <b>250,00 €</b>                              |

| <b>EDUCATION</b>                |                         |                                  |                                  |   |  |
|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|--|
| <b>Actions</b>                  | <b>Maître d'ouvrage</b> | <b>Coût total de l'opération</b> | <b>Participation de la Ville</b> | <b>Etat – Politique de la Ville prévisionnelles</b> | <b>Autres sollicitations prévisionnelles</b> |
| SOS Petits Princes              | SOS Petits Princes      | 37 200,00 €                      | 0,00 €                           | 9 417,00 €  | 27 783,00 €                                  |
| Réussite éducative et culture   | Ville de Denain         | 78 462,00 €                      | 39 231,00 €                      | 39 231,00 €   | 0,00 €                                       |
| Denain à la Pointe des sciences | Ville de Denain         | 20 000,00 €                      | 10 000,00 €                      | 10 000,00 €   | 0,00 €                                       |

|  |  |                     |                    |                     |                     |
|--|--|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Espace création (Ludothèque)             | ACSRV/<br>Centre Socioculturel<br>Faubourg duchateau | 9 419,00 €          | 3 811,00 €         | 3 811,00 €          | 1 797,00 €          |
| Programme d'actions éducatives intégrées | ADASE  | 181 194,00 €        | 45 247,00 €        | 45 247,00 €         | 90 700,00 €         |
| <b>Nombre d'actions : 5</b>              |  | <b>326 275,00 €</b> | <b>98 289,00 €</b> | <b>107 706,00 €</b> | <b>120 280,00 €</b> |

**PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET CITOYENNETE**

| <b>Actions</b>              | <b>Maître d'ouvrage</b>                           | <b>Coût total de l'action</b> | <b>Participation de la ville</b> | <b>Etat – Politique de la Ville prévisionnelles</b> | <b>Autres sollicitations prévisionnelles</b> |
|-----------------------------|---|-------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Vacances Familiales 2011    | ACSRV/<br>Centre Socioculturel Faubourg Duchateau | 33 000,00 €                   | 5 500,00 €                       | 5 500,00 €  | 22 000,00 €                                  |
| Coordinateur CLSPD          | Ville de Denain                                   | 24 501,00 €                   | 12 251,00 €                      | 12 250,00 €   | 0,00 €                                       |
| <b>Nombre d'actions : 2</b> |   | <b>57 501,00 €</b>            | <b>17 751,00 €</b>               | <b>17 750,00 €</b>                                  | <b>22 000,00 €</b>                           |

**INTEGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

| <b>Actions</b>                                     | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Coût total de l'opération</b> | <b>Participation de la Ville</b> | <b>Etat – Politique de la Ville prévisionnelles</b> | <b>Autres sollicitations prévisionnelles</b> |
|--|--|----------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Lutte contre les discriminations envers les femmes | Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles | 47 000,00 €                      | 0,00 €                           | 18 000,00 €   | 29 000,00 €                                  |
| Participer au développement du Faubourg Duchateau  | Entre Femmes   | 16 140,00 €                      | 2 500,00 €                       | 2 500,00 €  | 11 140,00 €                                  |
| <b>Nombre d'actions : 2</b>                        |  | <b>63 140,00 €</b>               | <b>2 500,00 €</b>                | <b>20 500,00 €</b>                                  | <b>40 140,00 €</b>                           |

**ACTIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

| <b>Actions</b>                 | <b>Maître d'ouvrage</b> | <b>Coût total de l'opération</b> | <b>Participation de la Ville</b> | <b>Etat – Politique de la Ville prévisionnelles</b> | <b>Autres sollicitations prévisionnelles</b> |
|--------------------------------|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Programme d'accès à la culture | Ville de Denain         | 35 531,00 €                      | 17 766,00 €                      | 17 765,00 €   | 0,00 €                                       |
| <b>Nombre d'action : 1</b>     |                         | <b>35 531,00 €</b>               | <b>17 766,00 €</b>               | <b>17 765,00 €</b>                                  | <b>0,00 €</b>                                |

**ACCES À L'EMPLOI ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

| <b>Actions</b>   | <b>Maître d'ouvrage</b> | <b>Coût total de l'opération</b> | <b>Participation de la Ville</b> | <b>Etat – Politique de la Ville prévisionnelles</b> | <b>Autres sollicitations prévisionnelles</b> |
|--|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Mobilisation-insertion socio-professionnelle                               | ADASE                   | 121 800,00 €                     | 0,00 €                           | 39 665,00 €   | 82 135,00 €                                  |
| Chantier d'insertion : second œuvre bâtiment                               | ADASE                   | 312 948,00 €                     | 52 800,00 €                      | 6 717,00 €  | 253 431,00 €                                 |
| Régie polyvalente - Second œuvre   | AGEVAL                  | 380 267,00 €                     | 48 220,00 €                      | 15 000,00 €   | 317 047,00 €                                 |
| Rénover pour se loger  | AGEVAL                  | 172 340,00 €                     | 23 016,00 €                      | 22 148,00 €   | 127 176,00 €                                 |
| Acquérir sa 1 <sup>ère</sup> expérience professionnelle quand on est jeune | ASEC                    | 24 992,00 €                      | 12 496,00 €                      | 12 496,00 €   | 0,00 €                                       |
| Journée de l'insertion   | Ville de Denain         | 7 920,00 €                       | 2 640,00 €                       | 2 640,00 €  | 2 640,00 €                                   |
| <b>Nombre d'actions : 6</b>  |                         | <b>1 020 267,00 €</b>            | <b>139 172,00 €</b>              | <b>98 666,00 €</b>                                  | <b>782 429,00 €</b>                          |

**RECAPITULATIF**

| <b>Nombre d'actions</b> | <b>Nombre de maître d'ouvrage</b> | <b>Coût total des opérations</b> | <b>Participation de la ville</b> | <b>Etat – Politique de la Ville prévisionnelles</b> | <b>Autres sollicitations prévisionnelles</b> |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|--|
| <b>21</b>               | <b>9</b>                          | <b>1 625 900,00 €</b>            | <b>334 364,00 €</b>              | <b>301 508,00 €</b>                                 | <b>990 028,00 €</b>                          |

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **APPROUVE** la programmation des actions en Politique de la Ville pour l'année 2011, telles que reprises dans les tableaux ci-dessus.

● **SOLLICITE** les subventions au taux maximum au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de tout autre dispositif.

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents à ces actions.

● **S'ENGAGE** à assurer le financement complémentaire tel que repris dans le tableau ci-dessus.



**DELIBERATION N° 8 : FINANCES.****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION EAU SANS FRONTIÈRES INTERNATIONALE.**

Suite à une demande formulée par l'**Association Eau Sans Frontières Internationale**, siège social 40 boulevard Emile Augier – 75116 PARIS, pour soutenir le Projet « Donnons de l'Eau et des Latrines aux Villages du Canton de Morétan au TOGO ».

Considérant que notre accord est indispensable à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour qu'elle libère, de son côté, un acompte de 25.000 euros

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **1.000 euros** à l'Association Eau Sans Frontières Internationale.

Le crédit correspondant est prévu au budget à l'imputation **6574 – 025**.

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ACCORDE** la subvention précitée.

**DELIBERATION N° 9 : MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS ET LE GROUPE MAJORITAIRE RELATIVE À L'AVENIR DU SITE DE SEVELNORD À HORDAIN.**

Le partenariat entre les groupes PSA et FIAT qui avait donné naissance en 1992 à l'usine de SEVELNORD à HORDAIN va s'arrêter en 2017.

2017, dans cette industrie, c'est demain.

Cette annonce suscite l'inquiétude des élus locaux, des salariés du site, parmi lesquels on trouve de nombreux DENAISIENS ainsi que leurs familles.

**Aujourd'hui, la pérennité du site est clairement posée.**

Bien évidemment, nous partageons les préoccupations exprimées par les travailleurs de cette usine ainsi que celles de leurs représentants syndicaux et souhaitons leur adresser un message de solidarité et de soutien.

Le groupe des élus communistes et républicains et le groupe majoritaire, soucieux de la défense de l'emploi et convaincus qu'il existe une place sur notre territoire et dans notre pays pour une industrie de production et de conception créatrice de richesses et d'emploi en appellent à la plus **grande vigilance** quant à l'avenir du site de SEVELNORD.

Cet épisode pose une fois encore la question du droit d'intervention des salariés dans les choix stratégiques de ces grands groupes capitalistes qui ne jurent que par un taux de rentabilité approprié et place les valeurs **boursières avant les valeurs humaines**.

Pourtant, SEVELNORD a pu bénéficier de fonds publics importants et d'aménagements financés par l'impôt comme la ZIF à HORDAIN par exemple.

Récemment encore, la suppression de la taxe professionnelle, véritable casse tête pour nos collectivités locales, s'ajoute comme un cadeau de plus aux amis du Fouquet's et rend insupportable les annonces du groupe PSA qui ne souhaite prendre aucun engagement sur le maintien des emplois.

Cette entreprise ne peut se dédouaner de ses responsabilités sociales et doit rendre des comptes aux élus, aux salariés et à ses représentants syndicaux.

Le groupe PSA a, quant à lui, dégagé un bénéfice net de **plus de 1 milliard d'euros** en 2010...en pleine crise !!!

L'argent existe donc pour assurer l'avenir et le développement de ce site de production unique en Europe.

Cette entreprise est moderne et performante.

Les hommes et les femmes qui la composent sont le plus souvent très qualifiés et fiers d'y reproduire le meilleur utilitaire Européen.

Ce site, fleuron de l'industrie dans le DENAISIS doit rapidement disposer d'un nouveau projet et être assuré de son avenir en obtenant des engagements clairs de la part de la direction du groupe PSA ainsi que les investissements nécessaires à sa pérennité.

Après en avoir délibéré,

**PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **SE PRONONCE CONTRE** la cessation de partenariat entre PSA et FIAT.

***S'est abstenu : Monsieur CHERRIER.***

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 00.

---

DENAIN, le 11 Juin 2011.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

A.L. DUFOUR-TONINI